



Nom de la pension : Nounou'Animo
Siret : 80424078600017
Certificat de capacité n° 54-CCAD-357
Attestation de connaissance n° 41-2014-D-108
Agrément DDPP n°
Vétérinaire sanitaire : CHARRON Laura
Assurance RC Pro Cani Assur n° 011258759
Médiation Mediavet : MEDIAVET D-25-5500
Dernière mise à jour du protocole : 21 Juillet 2025

Responsable: DELIZE Christelle
Adresse: 11 grand rue 54700 Bouxières s/s Froidmont
Téléphone : 06.51.51.32.91
Email : nounou.animo@outlook.fr
Site : www.nounou.animo.fr
Facebook : www.facebook.com/nounou.animo
Entrepreneur Individuel
Horaires : Lundi au vendredi 7h à 11h et 14h à 19h
Weekend et férié 9h à 11h et 18h à 19h

REGLEMENT INTERIEUR

(mise à jour 23.01.2026)

Le règlement intérieur et les conditions générales s'appliquent à tous les services de garde que propose Nounou'Animo (pension pour chiens, pension pour lapins et cochons d'inde, visite à domicile).

La signature du contrat vaut acceptation sans réserve de tous les articles mentionnés.

Merci de bien les lire jusqu'au bout.

Préambule

Le client s'engage à accepter sans réserves les conditions citées ci-dessous, ainsi que le règlement sanitaire disponible séparément.

La signature du contrat vaut acceptation sans réserves des conditions (CGV, CGU, Règlement interieur).

1. Identification

- Pension

Les chiens doivent être identifiés par puce électronique ou tatouage. Nous vous rappelons que l'article de loi L212-10 oblige à ce que les carnivores d'espèces domestiques (chiens, chats, furets) soient identifier sous peine d'une amende de 750€.

- Visite à domicile

L'identification des chats en garde à domicile est conseillées mais pas obligatoires. En revanche, elles sont obligatoires pour les chiens, en garde à domicile comme en promenade. Pour rappel, selon la loi, l'identification des carnivores de compagnie (chiens, chats, furets) est obligatoire et le non-respect de cette obligation est punissable d'une amende de 750€.

2. Vaccination

- Pension

- Chien

La vaccination est obligatoire pour tout chiens venant en pension et votre chien devra avoir c'est vaccins à jour pour son séjour. La toux du chenil ne se fait pas automatiquement et devra être demandé à votre vétérinaire.

Le risque de contagion est plus élevé dans les endroits fréquentés par beaucoup de chiens.

- Vaccins obligatoires:

- C Maladie de Carré
- H Hépatite de Rubarth
- P Parvovirose
- Pi Para-influenza
- L Leptospirose
- NOVIBAK KC ou PNEUMODOG Toux du chenil

- Vaccins Recommandés:

- R Rage et Bab Piroplasmose

- Lapin

La vaccination des lapins est vivement recommander, mais pas obligatoire. Le risque de contamination par la myxomatose et les VHD 1 et 2 reste un risque, notamment par le foin, qu'il provienne de l'agriculteur du coin ou d'un magasin. Si un lapin est contaminé durant son séjour par la myxomatose, VHD 1 ou 2, Nounou Animo ne sera tenue pour responsable, la pension étant régulièrement désinfectée avec des produits spécifiques adaptés aux animaux (gamme Saniterpen).

- Visite à domicile

Pour les chats et lapins, la vaccination est vivement recommandée mais pas obligatoire. Elle l'est par contre pour les chiens amenés à sortir de leur domicile.

3. Anti parasitaire et vermifuge

- Chien

Le chien devra recevoir un traitement anti puce, tiques et vermifuge avant son arrivée en pension. Si le chien n'a pas été traité avant son arrivée en pension, nous nous réservons le droit de le faire et les frais encourus seront à la charge du propriétaire. Nous sommes en droit de refuser un animal qui n'aura pas été traité convenablement et qui représenterait un risque sanitaire pour la pension et ses occupants. Les arrhes ne seront pas remboursés.

- Lapin

Nounou Animo recommande vivement de faire vermifuger et traiter contre puces et tiques votre lapin régulièrement. En cas de stress important, l'encéphalitozoon cuniculi, petit protozoaire qui se trouve dans le sang des lapins et qui se trouve essentiellement dans le cerveau et les reins, peut se réveiller et causer des soucis très importants, comme un syndrome vestibulaire, paralysie/faiblesse de l'arrière train, soucis ophthalmique.... N'hésitez pas à demander conseil à votre vétérinaire.

- Visite à domicile

Comme pour la pension, les traitements antiparasitaire interne et externe sont obligatoires, afin d'éviter de transporter des nuisibles vers les autres domiciles et la pension.

4. Pré visite, journée d'adaptation et jours d'essai OBLIGATOIRE

- En pension

Les nouveaux pensionnaires canins devront faire 1 journée d'adaptation et 2j d'essai OBLIGATOIRE avant leur première réservation, ceci afin de permettre de voir le comportement du chien dans un lieu étranger, en présence de congénères et chats.

- Visite à domicile

Une pré-visite sera faite avant chaque début de prestation, afin de créer un lien de confiance avec le nouveau client, mais aussi pour prendre connaissance de ses consignes et des besoins de l'animal.

Durant la pré-visite, le contrat sera signé et les clés du domicile seront remises.

Le trousseau de clés devra comporter aucune coordonnées (pas d'adresse ou nom du client).

La restitution des clés à la fin de la prestation s'effectue en main propre.

Pour les demandes régulières de visite à domicile, les clés peuvent être confiées définitivement à Nounou'Animo. L'utilisation d'une boîte à clé avec code peut être intéressante afin d'économiser les frais de déplacement de la pré-visite et retour des clés.

5. Mauvais comportements du chien

Tout mauvais comportement sera rédhibitoire. La garde sera annuler et le pensionnaire devra être récupérer rapidement par le propriétaire ou le contact d'urgence qui aura été mentionné lors de la réservation, si le pensionnaire :

- est agressif avec ses congénères, humains et chats
- n'est pas sociable avec les chats de la maison
- chevauche en continu ses congénères
- est destructeur
- est mal propre (fait ses besoins à la maison)
- aboie excessivement
- n'a aucune base d'éducation
- est fugueur
- ne sait pas rester seul en cas d'absence ou lors du nettoyage des locaux
- fait des marquage urinaire dans la maison

6. Santé et décès

Si un animal est malade ou affaibli en raison de son âge ou à la suite d'une maladie, le client s'engage à en avertir Nounou Animo avant toute prestation et à ce que l'animal soit suivi par un vétérinaire.

Si un animal nécessite des soins médicamenteux, ils se feront uniquement si l'animal se laisse manipuler facilement ou le client devra mettre à disposition de la pâtée dans laquelle mélanger les médicaments. Tout traitement médicale se fera sous ordonnance vétérinaire. Nounou Animo ne pratique pas les injections.

En cas de problème de santé ou accident se déclarant pendant la garde, l'animal sera conduit chez le vétérinaire référent de Nounou'Animo ou celui de l'animal selon la distance et le maître sera informé rapidement. Si le maître reste injoignable, le propriétaire autorise par la signature du contrat et sans limite, à ce que Nounou Animo prenne les dispositions nécessaires au soins de l'animal. Les frais vétérinaires et de déplacement seront à la charge du propriétaire. Le client autorise Nounou Animo à transporter l'animal.

Nounou Animo se réserve le droit de refuser une prestation pour un animal dont le statut médical impliquerait des soins médicaux lourds ou une surveillance approfondie.

Nounou Animo n'assurera pas de prestations pour des animaux porteurs d'une maladie contagieuse (coryza, typhus, teigne...) afin d'éviter tout risque de contamination des animaux des autres clients et ses propres animaux.

En cas de décès du pensionnaire durant son séjour, une attestation mentionnant clairement la cause du décès sera faite par un vétérinaire. Une autopsie pourra être réalisée sur demande du propriétaire, le coût sera à sa charge, tu propriétaire.

7. Alimentation

• Chien

Nounou Animo souhaite que chaque pensionnaire garde ses habitudes alimentaires afin de ne pas provoquer de problème de digestion, un changement d'alimentation passe toujours par une transition. Pour les chiens, Nounou Animo accepte tous les types d'alimentation (portions ménagère, BARF...). Pour ceux nourris aux portions ménagères et BARF Nounou Animo est équipée d'un congélateur coffre. Il suffira de préparer les portions pour chaque repas, elles seront conservées dans notre grand congélateur. Le propriétaire doit fournir l'alimentation en quantité nécessaire pour le séjour, voir même plus que les quantités consommer habituellement par les chiens. Les chiens ayant plus d'activité à la pension que chez eux, ils consomment plus d'énergie, ce qui peut provoquer une perte de poids durant le séjour. Pour pallier à ce soucis, nous augmentons la quantité de croquettes volontairement. Si un chien refuse de manger, nous nous réservons le droit de mélanger un aliment appétent (fromage, pâtée, riz, pâtes, huile de saumon....) aux croquettes de votre chien.

• Lapin

Nounou Animo souhaite que chaque pensionnaire garde ses habitudes alimentaires afin de ne pas provoquer de problème de digestion, un changement d'alimentation passe toujours par une transition.

Le propriétaire doit fournir l'alimentation (granulés et foin) en quantité suffisante pour le séjour.

Nounou Animo fourni la verdure qui est comprise dans le tarif.

8. Affaires personnelles

• Chien

Pour des raisons d'hygiène, seul l'alimentation et le carnet de santé seront acceptés. Nous fournissons les couchages, gamelles, laisses et jouets, le tout étant nettoyer et désinfecter régulièrement, selon protocole sanitaire.

- **Lapin**

Pour des raisons d'hygiène, seuls l'alimentation, cabane, jouets, tapis et autres accessoires, ainsi que le carnet de santé si il y en a un, seront acceptés.

Nounou Animo fourni les enclos, cage, gamelles, bac à litière, le tout étant nettoyer et désinfecter régulièrement.

- **Visite à domicile**

Le client s'engage impérativement à mettre à disposition:

- le carnet de vaccination de chaque animal (les vaccins doivent être à jour pour les chiens)
- une caisse de transport (chat, lapin ou autre petit animal) dans le cas où l'animal devrait être emmené chez le vétérinaire
- la nourriture habituelle en quantité suffisante pour toute la durée de la garde
- la litière habituelle en quantité suffisante pour toute la durée de la garde
- tous les accessoires nécessaires à l'entretien de la litière, cage et ramassage des excréments : pelle, sacs poubelle.....
- les accessoires, produits d'entretien ménager et de toilettage
- une muselière pour les chiens en cas de risque de morsure
- collier et/ou harnais pour les promenades canine
- sacs à crotte pour les promenades

Nounou Animo viendra équipé de sa propre longe de 5m

9. Fugues, destructions, agressivité

- **Pension**

Si malgré notre vigilance un chien fugue du terrain clôturé sur une hauteur de 2m, Nounou Animo ne sera tenu pour responsable et s'engage à avertir le propriétaire et à prendre les mesures nécessaires à sa recherche (SPA, refuges, police, gendarmerie, mairie, fourrière, vétérinaires, réseaux sociaux...). Un chien qui veut fuguer en trouvera toujours le moyen. Il devra être récupérer rapidement par le propriétaire ou le contact d'urgence nommé lors de la réservation.

En cas de détérioration de biens de la pension causée par un animal et nécessitant une réparation ou remplacement, le propriétaire prendra en charge les frais via son assurance responsabilité civile. Si les détériorations deviennent ingérables, le pensionnaire devra être récupérer rapidement par le propriétaire ou le contact d'urgence nommé lors de la réservation.

En cas d'agressivité et/ou morsures sur congénères, humains ou chats pendant le séjour, le pensionnaire devra être récupérer rapidement par le propriétaire ou le contact d'urgence nommé lors de la réservation.

Le chien sera mis à l'isolement le temps de son départ.

- **Visite à domicile**

Nounou Animo s'engage à prévenir le propriétaire rapidement en cas de problème majeur survenu pendant la garde de l'animal (fugue, agressivité, morsure...etc...).

Si malgré toutes les précautions, un animal fugue Nounou Animo s'engage à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa recherche (vétérinaire, police, gendarmerie, fourrière, spa...). En cas de destruction des biens de l'habitation et jardin par l'animal, Nounou Animo ne sera pas tenus pour responsable.

En cas d'agressivité, Nounou Animo se réserve le droit d'annulée les prestations suivantes et à en avertir les propriétaires.

Nounou Animo recommande à ses clients de cacher tout objets fragiles et plantes vertes durant leurs absence afin d'éviter tout soucis de casse.

10. Sécurité en visite à domicile

Pour des raisons de sécurité, il est préférable que les chats restent à la maison, à moins que celle-ci soient équipée de chatière qui permettent au chat de rentré et sortir à sa guise.

En cas d'utilisation de chatière à identification de puces électroniques, les piles devront être changer avant votre départ afin d'être sûr qu'elles fonctionnent.

Aucune information, hormis le nom de l'animal, devra figuré sur le trousseau de clés.

Si un soucis ou anomalie est constater durant la garde, celle-ci sera rapidement communiquer au client.

Nounou Animo devra être informer de l'utilisation de caméra de surveillance ainsi que de leur emplacement.

Lors d'utilisation d'alarme, il sera nécessaire de vérifier l'activation des badges avant la première prestation afin d'éviter tout soucis d'alarme.

Le client s'engage à prévenir ses voisins de son absence et de la présence de Nounou Animo pour les visites à domicile.

11. Chiens catégorisés ou dit dangereux

Nounou Animo ne prends pas en charges les chiens de 1er et 2ème catégorie.

12. Partage de garde (visite à domicile)

Nounou Animo se dégage de toute responsabilité en cas de soucis survenu en dehors de ses horaires de passage si le client fait appel à d'autres personnes (famille, ami, femme de ménage...) pour s'occuper de son animal sur la même période que Nounou Animo.

13. Cas de force majeur (visite à domicile)

En cas d'accident ou maladie empêchant Nounou Animo d'effectuer des prestations, le client autorise Nounou Animo à confier les clés à sa collègue Mme CHAUCHARD Elodie de « Miss Rita » afin qu'elle puisse reprendre les prestations suivantes.

En cas de neige ou verglas Nounou Animo fera de son mieux pour pouvoir faire les prestations prévues, si cela reste possible.

14. Température insuffisante lors des visites à domicile

Pour des raisons de santé, de sécurité et de bien-être, les visites à domicile ne pourront pas être assurées dans des conditions de température insuffisantes.

En cas de température intérieure inférieure à 15 °C, et en l'absence de chauffage en fonctionnement, la durée de la visite pourra être volontairement raccourcie, sans que cela n'ouvre droit à une réduction tarifaire.

Des températures trop basses peuvent en effet avoir un impact négatif sur la santé du professionnel intervenant (risques liés au froid, inconfort prolongé) ainsi que sur le bien-être et la santé de l'animal visité, notamment en cas d'exposition répétée.

Il appartient au propriétaire de l'animal de veiller à ce que le logement soit correctement chauffé pendant la durée des visites, afin de garantir des conditions adaptées à tous.